

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/004 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DU RAPPORT D'INFORMATION SUR LE BILAN
DE MISE EN ŒUVRE DU PRUGHJETTU SUCIALE**

**PIGLIENDU ATTU DI U RAPORTU D'INFURMAZIONE IN QUANTU A U BILANCIU
DI U PRUGHJETTU SUCIALE**

SEANCE DU 9 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le neuf janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 26 décembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BERNARDI à M. Joseph PUCCI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Xavier LACOMBE
Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI

ETAIT ABSENT : M.

Jean-Charles ORSUCCI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** le Code de l'action sociale et des familles,
- VU** le Code de la santé publique,
- VU** le « Prughjettu d'azione suciale 2018-2021 », adopté en juillet 2018,
- VU** les grandes orientations en santé 2018-2021, adoptées en juillet 2018,
- VU** le règlement des interventions santé social, et le règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales,

CONSIDÉRANT les travaux d'harmonisation et de redéfinition des politiques sociales, médico-sociales, et de prévention engagés depuis la mise en place de la Collectivité de Corse,

- VU** l'avis n° 2019-74 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse, en date du 16 décembre 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse, joint en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

DONNE ACTE au Président du Conseil Exécutif de Corse de sa communication sur la mise en œuvre du « Prughjettu Suciale ».

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 9 janvier 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2020

09 ET 10 JANVIER 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RAPORTU D'INFURMAZIONE IN QUANTU A U BILANCIU
DI U PRUGHJETTU SUCIALE**

**RAPPORT D'INFORMATION SUR LE BILAN DE MISE EN
ŒUVRE DU PRUGHJETTU SUCIALE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse est aujourd'hui cheffe de file de l'action sociale.

Elle agit dans tous les domaines rendus obligatoires par les textes, mais aussi dans de nombreux domaines facultatifs au bénéfice de la population et des partenaires publics ou privés (sous forme d'aides au fonctionnement et à l'investissement).

Elle intervient ainsi, à tous les niveaux, en faveur des publics en situation de besoin ou de vulnérabilité : la petite enfance, l'aide à l'enfance en danger, l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, la lutte contre la précarité et l'exclusion, l'accompagnement de la personne en matière sociale et budgétaire, la promotion de la santé et la prévention sanitaire.

En 2019, les interventions de la Collectivité dans ces domaines représentent 175 572 700 euros (ce budget atteindra près de 179 millions en 2020), avec un peu plus de 2,9 millions d'euros pour les interventions sociales extra légales.

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui est un exercice tout à la fois rétrospectif et prospectif. Il a pour objectif de proposer un bilan à mi-parcours, de l'état de mise en œuvre du Prughjettu Sociale, et la mise en perspective de l'agenda 2020-2021.

Il convient en premier lieu de rappeler que la création de la Collectivité de Corse est un processus institutionnel jamais réalisé dans un délai aussi contraint. On en rappellera le contexte : la Corse est un territoire « île-montagne » qui subit, depuis de nombreuses années, les conséquences d'un contexte social et économique dégradé et qui est confronté à un phénomène de vieillissement de la population particulièrement marqué.

Si dans un premier temps, la priorité a été donnée à la continuité du service public et notamment au versement des prestations aux bénéficiaires (APA, RSA, PCH, pour les plus représentatives), il était important aussi pour la Collectivité de pouvoir installer en parallèle une culture commune dans ce domaine et de garantir une égalité de traitement à l'ensemble de la population insulaire, tout en apportant une valeur ajoutée aux dispositifs en vigueur (en augmentant la participation financière de la collectivité et/ou en élaborant des dispositifs d'intervention innovants).

C'est ainsi l'ensemble des cadres d'intervention qui a été renouvelé avec l'adoption de deux documents majeurs :

- le « règlement des aides sociales et médico-sociales », qui a fait l'objet à ce jour de 5 rapports, afin, d'une part, de structurer le déploiement des différents dispositifs de façon homogène sur le territoire insulaire, d'autre

part, d'imprimer les choix de politiques sociales de l'exécutif, au travers de nouveaux axes d'intervention.

- un « règlement des interventions en matière sociale, médico-sociale et santé », qui retranscrit la politique volontariste et extra-légale de la Collectivité de Corse. Ce règlement s'est vu complété de 6 mesures nouvelles, et sa dotation augmentée de plus de 600 000 euros (dont plus de 200 000 euros à destination directe des plus démunis : aide alimentaire et aide exceptionnelle de fin d'année),
- le travail d'unification et d'homogénéisation des cadres d'intervention a également concerné la réinstallation des instances majeures de partenariat et de pilotage : Conseil de la citoyenneté et de l'autonomie, Conférence des financeurs, Commission Consultative paritaire, Equipes pluridisciplinaires, COPIL des acteurs sociaux, l'installation du conseil de famille et de la commission d'agrément en matière d'adoption, l'installation de la Commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social (CISAPSMS), pour ne citer que les plus importantes.

Le « *Prughjettu d'azzione suciale* », adopté par l'Assemblée de Corse, le 27 juillet 2018, pour la période 2018-2021 a défini les objectifs suivants :

- Bâtir une stratégie territorialisée de lutte contre les exclusions, garante de la cohésion sociale,
- Façonner une société corse plus solidaire et inclusive envers ses aînés et ses personnes en situation de handicap,
- Renforcer le dispositif en faveur de l'enfance.

Deux ans après la création de la collectivité unique, un an et demi après l'adoption de la feuille de route sociale, à mi-parcours entre 2018 et 2021, présenter un point d'étape paraissait essentiel pour rappeler l'importance des travaux menés en matière d'action sociale et médico-sociale.

En 2019, sur l'ensemble du champ des compétences de politiques sociales dévolues à la Collectivité de Corse, nous pouvons nous appuyer sur :

- Une vision stratégique claire au travers de la feuille de route,
- Un corpus de règlements proposant une politique d'intervention commune, cohérente et ambitieuse, sur l'ensemble du territoire,
- Des initiatives nouvelles dans tous les domaines de compétences sanitaires et sociales, permettant de mieux répondre aux besoins de la population,
- Un niveau d'intervention financière dynamique et plus soutenu que dans les années antérieures.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'action politique dans les domaines du social et de la santé a également permis de :

- Réaffirmer une priorité d'actions dans le soutien au secteur associatif, acteur clé de la lutte contre la précarité en Corse,
- Tenir compte du besoin de modernisation des équipements et structures, en particulier dans le domaine du logement, du sanitaire et du médico-social.

Ces priorités ont ainsi fait l'objet de mesures nouvelles, intégrées au nouveau règlement des interventions, adopté en mars 2019.

Il est proposé dans ce rapport une présentation des actions significatives portées par la DGA sociales afin de mettre en évidence le sens de l'action du Conseil Exécutif dans le domaine majeur des politiques sociales et de prévention.

Ces politiques traduisent la vision d'une Corse solidaire et inclusive, mais aussi apporteuse de solutions structurelles.

Les politiques de « promotion de la santé et de la prévention sanitaire »

Elles se traduisent par 2 axes forts :

- Les Assises de la santé ont été organisées en juillet 2019 sur deux jours à Corti. Elles ont permis, au travers du regard et des expertises croisées, de Corse, d'autres territoires et d'autres pays, de porter une réflexion ouverte et innovante sur les questions de santé qui touche notre île. Elles ont conduit, dans un cadre concerté avec les acteurs de santé, à travailler sur les problématiques de désertification médicale et d'accès aux soins, sur la définition d'une trajectoire vers un CHR-CHU, sur les questions de E-santé.

Une restitution des groupes de travail issus des Assises de la Santé et la présentation de 10 propositions interviendra au printemps 2020 devant cette assemblée.

D'ores et déjà, de nouvelles mesures d'aides à l'installation ont été intégrées au règlement des interventions santé-social, et au règlement des aides du Comité de massif concernant les professionnels de santé et l'accompagnement à l'exercice médical coordonné, notamment les maisons de santé.

Des diagnostics territoriaux en santé ont été lancés sur les territoires prioritaires, notamment le centre Corse, en s'appuyant sur les compétences de l'Observatoire Régionale de Santé, en lien avec l'Agence Régionale de Santé

- La mise en œuvre d'une véritable politique de prévention sanitaire sur l'ensemble du territoire avec le développement des centres de planification à Bastia, à Corti, en Balagne et le déploiement de la pratique des IVG médicamenteuses. Grâce à cette politique volontariste, fruit d'un travail resserré avec les hôpitaux, c'est un véritable réseau contraception qui sera opérationnel en 2020.

La politique de prévention sanitaire concerne également le renforcement de la lutte contre le cancer avec un accompagnement financier plus important du CRCDC (centre de coordination du dépistage des cancers en Corse), en contrepartie d'actions renforcées de dépistage à destination de publics fragiles.

La politique de prévention de la Collectivité s'exerce également à travers son réseau de PMI qui a été renforcé par le recrutement de personnels qualifiés sur l'ensemble des territoires, en particulier médecins et puéricultrices. Ces recrutements permettent

tout à la fois, de remplir les meilleures conditions les missions obligatoires, telles que la généralisation des bilans de 4 ans et la prévention en milieu scolaire, mais aussi de renforcer les visites à domicile, et de porter une approche fondamentalement structurante de l'accompagnement de l'enfant, à travers la promotion des compétences psycho-sociales.

La « protection de l'enfance »

La politique de protection de l'enfance, menée depuis 2018, a été développée autour de 3 grandes orientations :

- Le renouvellement des solutions d'accueil, dans un contexte historique de sous-dimensionnement de l'offre depuis des années : création de 35 places nouvelles en 2 ans par le financement de 2 nouvelles structures expérimentales d'accueil en appartement à destination de jeunes majeurs ou de mineurs autonomes, construction de solutions d'urgence, engagement d'un travail de fond avec la profession des assistants familiaux afin de construire un véritable parcours professionnel et une évolution de carrière.

L'année 2020 sera consacrée à 2 études diagnostics, l'une sur la prévention des sorties sèches de l'ASE (c'est-à-dire les jeunes sans solution, ni insertion) l'autre sur les conditions de création d'un accueil collectif dans le Pumonti, dont le financement interviendra au plus tard en 2021.

Dans le domaine de l'accueil, c'est une véritable course contre la montre qui est engagée depuis deux ans, afin de continuer à garantir, aux enfants placés sous la protection de la collectivité, un accueil digne et répondant aux besoins de chaque situation.

L'effort de la Collectivité de Corse s'accroîtra ainsi encore afin de renforcer l'offre d'accueil. Entre 2019 et 2020, c'est une progression de + 7,5 % du budget qui sera présentée, à travers plusieurs dispositifs :

- le développement des moyens d'actions à travers, par exemple, la mise à niveau par le haut des sommes allouées sur l'ensemble du territoire, du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), et le travail d'accompagnement des maisons des adolescents.
- le projet de pôle de ressources en matière de protection de l'Enfance et le projet de centre maternel et infantile sur le foyer Notre Dame. Les études seront lancées en 2020,

2020 marquera également l'installation de l'Observatoire territorial de l'enfance, véritable outil de partage d'analyse et de propositions, dans le courant du premier trimestre et l'engagement d'une réflexion en profondeur sur l'élaboration d'une politique renforcée de prévention, mobilisant l'intervention de professionnels au domicile, et les actions collectives.

L' « action sociale de proximité »

3 axes ont été poursuivis :

- Le renforcement de la présence sur les territoires par la redéfinition des

territoires d'intervention et la construction d'une offre de premier accueil social à 30 minutes de chaque territoire. En 2019, le pôle territorial du « Sartenais-Valincu » a été créé. Un travail de recomposition des territoires d'intervention est en cours.

- Le renforcement de l'accompagnement financier des personnes les plus démunies : l'augmentation du montant annuel des secours financiers mobilisables pour une personne a été adoptée dans le règlement des aides, le déploiement de l'accompagnement éducatif budgétaire (AEB) sur l'ensemble du territoire insulaire est en cours, l'augmentation de l'enveloppe de l'aide exceptionnelle de fin d'année pour les familles en difficulté a été adoptée dès 2018.

Les travaux autour de l'ancrage de l'action sociale portée par la Collectivité, dans les territoires, se poursuit et se traduit par le portage de projets collectifs au sein de chaque pôle d'intervention. Un rapport sur ce sujet sera présenté début 2020.

Les politiques en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées »

Les axes forts concernent :

- La prévention de la perte d'autonomie et le développement d'une politique volontariste d'accompagnement du maintien à domicile : cette dimension est majeure afin de répondre aux attentes de nos aînés et d'accompagner le vieillissement important de la population insulaire.

550 000 euros ont été consacrés en 2019 et seront à nouveau mobilisés en 2020 (Soit 1,1 million en deux ans) dans le cadre de l'appel à projets « Invechjà bé ».

Sur 2019, les actions de prévention financées à destination des seniors sont présentes sur 136 communes : 600 actions ont été retenues, soit 12 000 ateliers.

La prévention de la perte d'autonomie a été également fortement soutenue par la mise en place de mesures visant la revalorisation des plans d'aides pour l'Allocation de perte d'autonomie (APA), le déploiement du Chèque emploi service universel (CESU) pour l'APA et la PCH, en emploi direct sur l'ensemble du territoire, l'attribution d'une aide financière pour l'acquisition d'aides techniques (télé alarme, bracelets de géolocalisation...) ou pour la réalisation de travaux d'adaptation du logement (barres d'appui, adaptation des salles de bains...) des personnes âgées en perte d'autonomie.

Ces mesures sont venues abonder les règlements d'aide et d'intervention adoptés en 2019.

Enfin, la direction de l'autonomie de la DGA ASS s'est portée candidate afin de faire partie des collectivités préfiguratrices du nouveau modèle de financement des services d'aide à domicile. Projet structurant et novateur, l'expérimentation lancée en 2019, prévoit la mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 600 000 euros afin de redéfinir un nouveau modèle de financement qui prenne davantage en compte les spécificités et contraintes de nos territoires.

- Parmi les mesures nouvelles retenues en 2018 et 2019, l'accent a été porté

sur les personnes âgées à faibles revenus : 34 places nouvelles en établissement ont ainsi été habilitées à l'aide sociale en 2019. Ont également été soutenus : la majoration des ressources laissées aux bénéficiaires dans le cadre de la prise en charge au titre de l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées et le dispositif en faveur des retraités résidant en Corse avec la « Carte Ritirata »,

- La diversification et la modernisation des modes d'accueil a été poursuivie avec des mesures nouvelles pour le financement de travaux de réhabilitation, d'adaptation, d'extension, et de mise aux normes de logements dédiés à l'accueil familial des personnes âgées et personnes en situation de handicap, ainsi que le financement de plusieurs projets de modernisation des établissements et services médico-sociaux,

En 2020, plusieurs projets majeurs verront également le jour :

- le lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une « technicothèque » en janvier.
- le lancement d'un appel à projets d'habitat inclusif en février.
- le lancement d'un appel à projets de résidence autonomie, dispositif ancien mais actuellement inexistant en Corse, en février.
- le lancement enfin, d'un appel à initiatives de soutien aux aidants en avril.

Ces actions, fondamentales pour le maintien à domicile, permettront de diversifier et de renforcer l'offre existante et de soutenir les conditions du libre choix de vivre chez soi.

Dans le domaine du handicap, plus particulièrement, l'action de la Collectivité a porté sur le développement de l'offre (ouverture d'un SAMSAH autisme en 2018), 36 places supplémentaires d'accueil de jour prévues en 2020.

La Collectivité s'est également engagée fortement dans le portage des politiques d'inclusion : la Corse a été ainsi labellisée « territoire 100% inclusif » : des actions sont actuellement travaillées avec les directions du sport et de la culture. L'appel à projets « habitat inclusif » concernera à ce titre tant les personnes âgées que celles en situation de handicap.

La « lutte contre la précarité »

Les grandes orientations ont concerné :

- Le renforcement du volet « lutte contre les exclusions » du règlement des interventions, l'introduction de mesures nouvelles valorisant l'innovation sociale, le soutien majoré aux associations n'employant que des bénévoles, un travail plus en proximité avec le milieu associatif. Les principales associations œuvrant dans le domaine de la précarité, du handicap, du logement, de l'insertion ou de la santé sont ainsi accompagnées,
- La coordination du réseau des acteurs sociaux et l'installation du COPIL des

acteurs sociaux en 2019. Dans ce même cadre, on peut citer le travail en cours d'élaboration du portail d'information des acteurs sociaux.

- Le déploiement du Plan Précarité, en transversalité, en lien avec les compétences respectives de l'ensemble des directions de la Collectivité de Corse, en particulier la commande publique dans le cadre de l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics.
- La signature avec l'Etat de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, s'inscrit dans ce cadre ; le plan gouvernemental de 2019 reprenant largement, les orientations déjà posées dans le Plan précarité porté par l'Assemblée de Corse dès 2017. Un bilan de la mise en œuvre de ce Plan sera présenté au 1^{er} trimestre 2020.

Les politiques d'insertion

42 millions y sont consacrés chaque année. Les principaux axes d'intervention ont concerné :

- Le déploiement des plans d'insertion qui ont mobilisé près de 700 000 euros. Les orientations insertionnelles développées depuis 2 ans accentuent le volet professionnel à travers des offres de coaching ou d'accompagnement renforcé comme le dispositif DICAPE (dispositif intégré et coordonné d'accompagnement pluridisciplinaire vers l'emploi). Ces initiatives seront encore davantage développées dans le nouveau Plan territorial d'insertion.
- La politique des conventions relatives à la politique de l'Insertion par l'activité économique (IAE) et du soutien financier aux structures : 32 chantiers d'insertion accompagnés pour plus de 2,2 millions d'euros.
- Le soutien à l'emploi des bénéficiaires de RSA à travers la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) territoriale avec la DIRECCTE, permettant l'accès à un emploi durable des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, dans le cadre de contrats d'insertion.

En 2020, un plan territorial d'insertion sera présenté à l'Assemblée. Le développement des actions d'insertion professionnelle, première étape de la rupture avec la grande précarité seront renforcées. Dans le cadre du nouveau règlement des aides du RSA, à présenter devant l'Assemblée de Corse en janvier 2020, les mesures nouvelles concernent principalement le raccourcissement des délais d'intervention et la mise en place d'un suivi plus important des bénéficiaires.

De manière plus transversale

- la création d'une application web cartographique des services sociaux et médico-sociaux, bientôt en ligne,
- la création de l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes qui interviendra dès janvier 2020. Cet observatoire, doté de ressources propres (2 personnes à temps plein) et d'un budget d'intervention de 75 000 euros,

témoigne de la volonté de la Collectivité de Corse d'intervenir de façon volontariste, en soutien à la cause des femmes victimes de violences dans l'accompagnement et les solutions qui peuvent leur être proposées afin de prévenir les féminicides. L'appel à projets qui confiera la gestion des 6 logements d'Aiacciu, propriété de la Collectivité de Corse, et sanctuarisé pour l'hébergement des femmes victimes de violences, sera présenté en janvier 2020.

- le lancement des travaux pour l'élaboration des Schémas de l'enfance et d'organisation sociale et médico-sociale de Corse.

Ainsi que la méthode en avait été posée dans la feuille de route de 2018, le déploiement de ces politiques s'est accompagné de la consultation des acteurs du secteur (associatifs, publics...) et par le développement de la transversalité au sein de l'institution, pour ne pas isoler le social et le sanitaire des autres domaines d'intervention de la Collectivité et rechercher les synergies, capables d'apporter des effets leviers dans nos capacités d'intervention.

Le travail majeur qui a été porté auprès des partenaires et dans la construction d'un nouveau paysage de l'offre sociale de la Collectivité a également été accompagné au sein des équipes afin de renforcer le sentiment d'appartenance et le niveau d'implication de l'ensemble des collaborateurs : une newsletter d'informations sociales a été mise en place en septembre 2018, une journée d'intégration des cadres du second niveau d'encadrement a été organisée en septembre à Corti autour d'ateliers de travail en lien avec les missions exercées. Un groupe de travail sur l'innovation sociale s'est ainsi créé sur proposition des cadres.

Ce travail n'est pas achevé, le calendrier 2020, en témoigne, mais la dynamique est engagée pour mener à bien un projet d'envergure et **construire ensemble une société corse plus solidaire et inclusive.**

Je vous prie de bien vouloir m'en donner acte.